

Michèle SALVAT présidente de l'ASSOEDY

Bonjour à toutes et à tous,

Merci d'être venus malgré les aléas des transports pour participer à cette journée de réflexion sur la responsabilité parentale et les difficultés de la parentalité.

Merci, Monsieur de président, de nous accueillir, encore une fois dans cette magnifique salle d'assises de votre tribunal, pour cette journée de formation.

Ce colloque est notre 10^{ème} colloque annuel. Nous avons pris un peu de retard sur notre calendrier habituel en raison de notre déménagement, en janvier dernier.

L'Assoedy, pour ceux qui ne nous connaissent pas, travaille auprès du tribunal de grande instance de Versailles depuis maintenant presque 50 ans. Nous y avons encore notre siège social et nous y sommes présents 7j/7 tout au long de l'année ne serait-ce que pour les enquêtes sociales rapides.

Nous intervenons aussi pour les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Versailles notamment Chartres et Nanterre et ponctuellement au-delà pour des enquêtes sociales en matière de divorce. Nous sommes également désignés par des juridictions extérieures pour des justiciables sous contrôle judiciaire domiciliés dans les Yvelines.

Depuis 10 ans, l'Assoedy s'efforce d'organiser chaque année un colloque, alternativement centré sur les préoccupations de droit pénal et de droit civil, pour faire connaître son investissement dans les problématiques socio-éducatives qui sont son cœur de métier et enrichir notre réflexion collective.

Nous avons retenu cette année le thème de la responsabilité parentale. Ce thème nous a paru particulièrement actuel dans une société où beaucoup ont du mal à trouver leurs repères et qui se montre de plus en plus exigeante à l'égard de chacun d'entre nous.

Par ses missions tant au pénal, via les mesures de contrôle judiciaire notamment en matière de violences conjugales, et ses groupes de paroles spécifiques, qu'au civil dans le cadre des enquêtes

sociales et expertises qu'elle réalise lors des procédures de divorce, l'Assoedy constate de manière récurrente le mal-être de nombreux parents confrontés aux difficultés de leur mission éducative.

Non, la parentalité n'est pas un long fleuve tranquille : difficultés relationnelles avec les enfants, difficultés personnelles ou conjugales, surmenage, burn-out ... Et lorsque le parent ou les parents sont en souffrance, qui interroger ? où trouver écoute, conseil, soutien ?

IL nous a paru utile de tenter au cours de cette journée de faire un état des lieux et d'identifier les types de réponses et de prises en charges qui peuvent être proposés aux parents en difficulté.

Nous commencerons la matinée en écoutant les différents acteurs de l'intervention institutionnelle confrontés aux problèmes de responsabilité parentale, dans le cadre judiciaire, bien sûr. Mais nous verrons également le rôle déterminant des services du département.

Nous avons constaté aussi, que « La parentalité » qui traverse toutes les couches sociales est devenue un sujet de politique publique. Il est donc important de savoir comment la loi définit les droits et devoirs des parents.

Certains de nos intervenants extérieurs ayant renoncé à venir, nous avons remodelé notre programme tout en conservant les grandes lignes.

Le directeur du développement de la Fondation Action Enfance, Marc Chabant, interviendra donc de matin sur la question de la dissociation de l'autorité parentale et du lien parental en l'absence des parents et l'importance du travail associatif dans ce domaine.

L'après-midi sera consacré aux différents outils proposés pour aider les parents dans leur quotidien face aux injonctions qui leur sont adressées : rester bienveillants, être à l'écoute, ne pas s'emporter et, en même temps, être des éducateurs efficaces.

Nous devons avoir des soignants de la clinique de la parentalité de Namur en Belgique qui développe le programme « psygogne » destiné à aider de manière pluridisciplinaire c'est-à-dire médicale, psychologique et sociale, les parents en souffrance. Eux aussi ont été contraints d'annuler leur venue.

Mais vous retrouverez la réflexion d'ensemble qui sous-tend la recherche d'outils et de dispositifs d'aide à la parentalité, dans l'exposé très documenté de Mme Prompsy qui a accepté

spontanément d'élargir le champ et la durée de son intervention. Nous tenons à la remercier tout particulièrement de sa disponibilité et de son soutien.

La seconde partie de l'après-midi, sera consacré à la présentation de nos stages de responsabilité parentale, mis en place à la demande du tribunal, mais qui pourraient sans doute également s'inscrire dans un processus indépendant d'aide à la parentalité.

L'animateur et le modérateur de nos travaux sera Laurent Grzybovski, journaliste à La Vie.

Laurent Grzybovski nous a fait l'amitié malgré un agenda chargé de nous consacrer cette journée. Il avait déjà animé notre précédent colloque de 2017 sur le rôle d'internet dans la vie des familles. Nous avons pu apprécier à cette occasion son professionnalisme, son humanisme et son intérêt pour ces questions de société.

Merci, M. Grzybovski de votre fidélité à nos travaux. Vous aurez la lourde tâche de présenter nos différents intervenants qui ont accepté de distraire de leur temps et d'affronter les perturbations des transports en commun pour nous faire connaître leur travail et leurs réflexions. Vous aurez aussi le rôle délicat et crucial de faire la synthèse et la conclusion de cette journée.

Nous finirons sans doute un peu plus tôt que prévu. Cela laissera plus de place au débat ..

Monsieur le président, monsieur le procureur adjoint, vous avez accepté d'ouvrir nos travaux, témoignant ainsi des relations étroites et confiantes que nous entretenons avec votre juridiction.

C'est donc sans plus attendre que je vous cède la parole.